

Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public

Mars 2024



Sur la base des données

Depuis 2021, l'Avere-France et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires se sont associés pour produire un baromètre de référence sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques. Ils ont confié cette mission à Gireve, expert de l'électromobilité, pour son savoir-faire et la qualité de ses outils, afin de créer des indicateurs robustes et transparents permettant le suivi des évolutions des déploiements, mais aussi des usages.

Depuis le début de l'année, 1 216 nouvelles stations représentant 5 338 points de recharge ouverts au public, ont été déployés sur le territoire.

Retrouvez des indicateurs sur le prix de la recharge (prix en « B2B », facturé en euro du kWh délivré), en page 5. Nos autres indicateurs sur l'usage des points de recharge ouverts au public en France, sont toujours présents.

CHIFFRES CLES DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

123 347

Nombre total de points de recharge ouverts au public au 29 février 2024

+36%

Taux d'évolution sur 12 mois

81 %

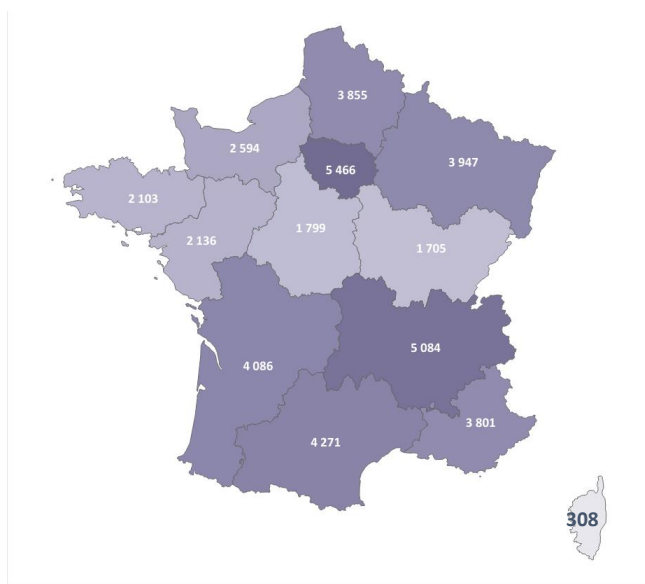
Taux de disponibilité moyen d'un point de recharge (cf page 6)

183

Points de recharge en moyenne pour 100 000 habitants

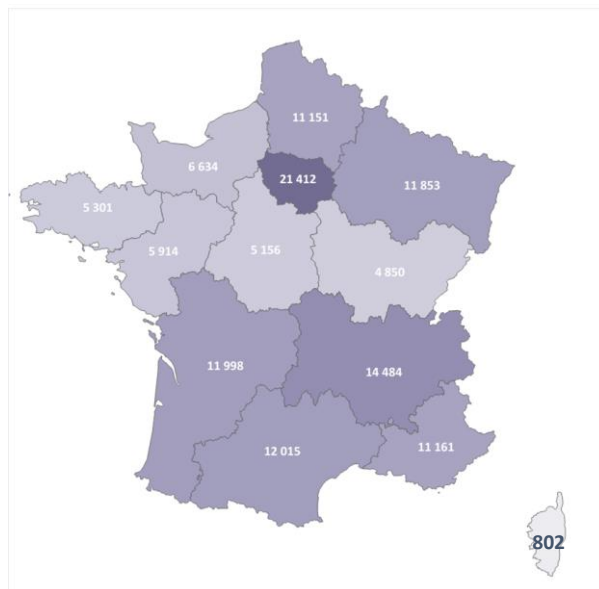
Nombre de stations de recharge par région

Total France : 41 417



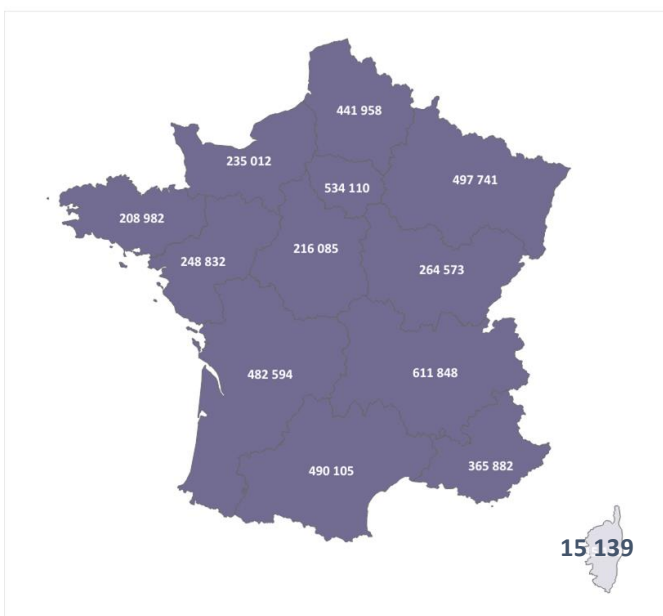
Nombre de points de recharge par région

Total France : 123 347

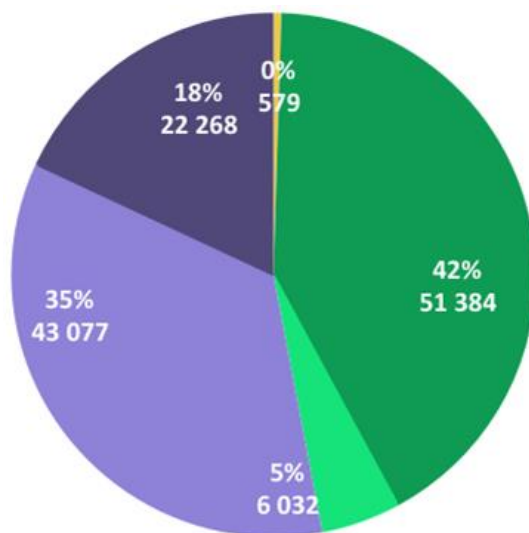


Puissance totale installée par région

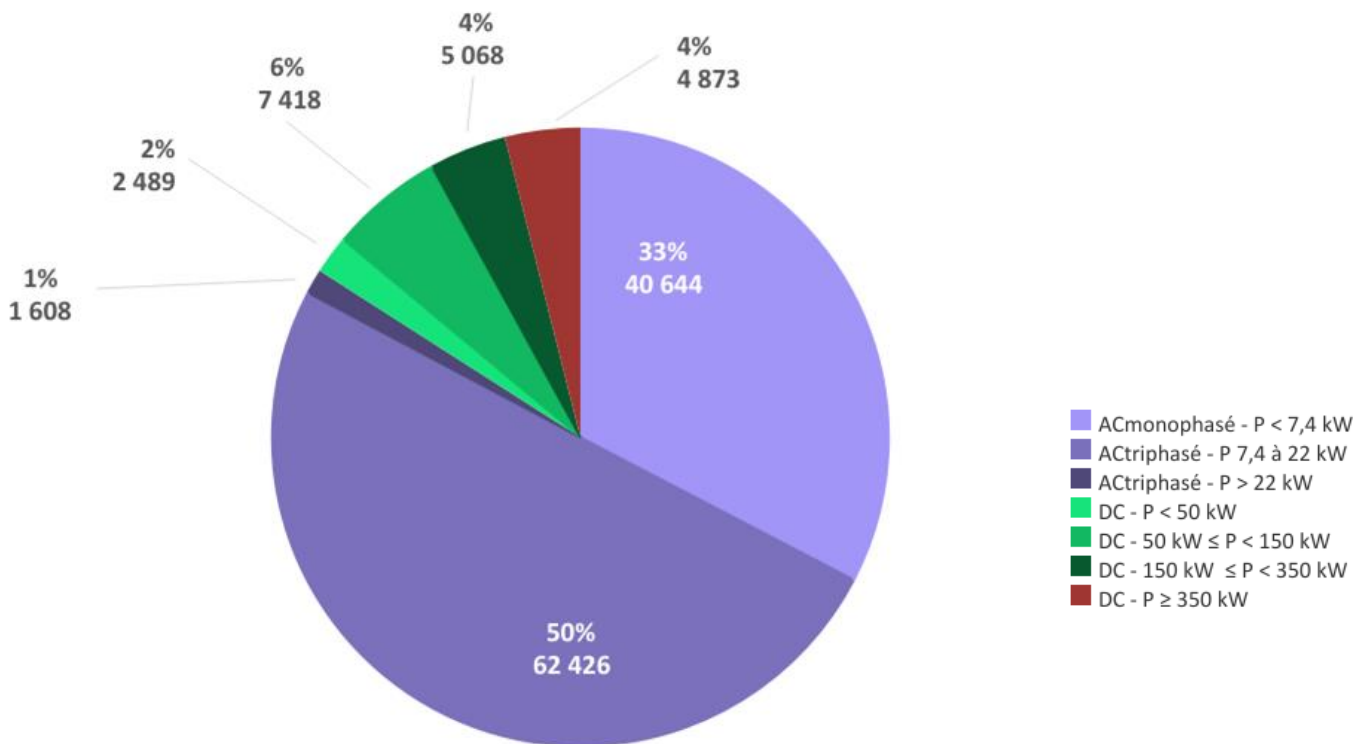
Total France : 4 624 995 kW



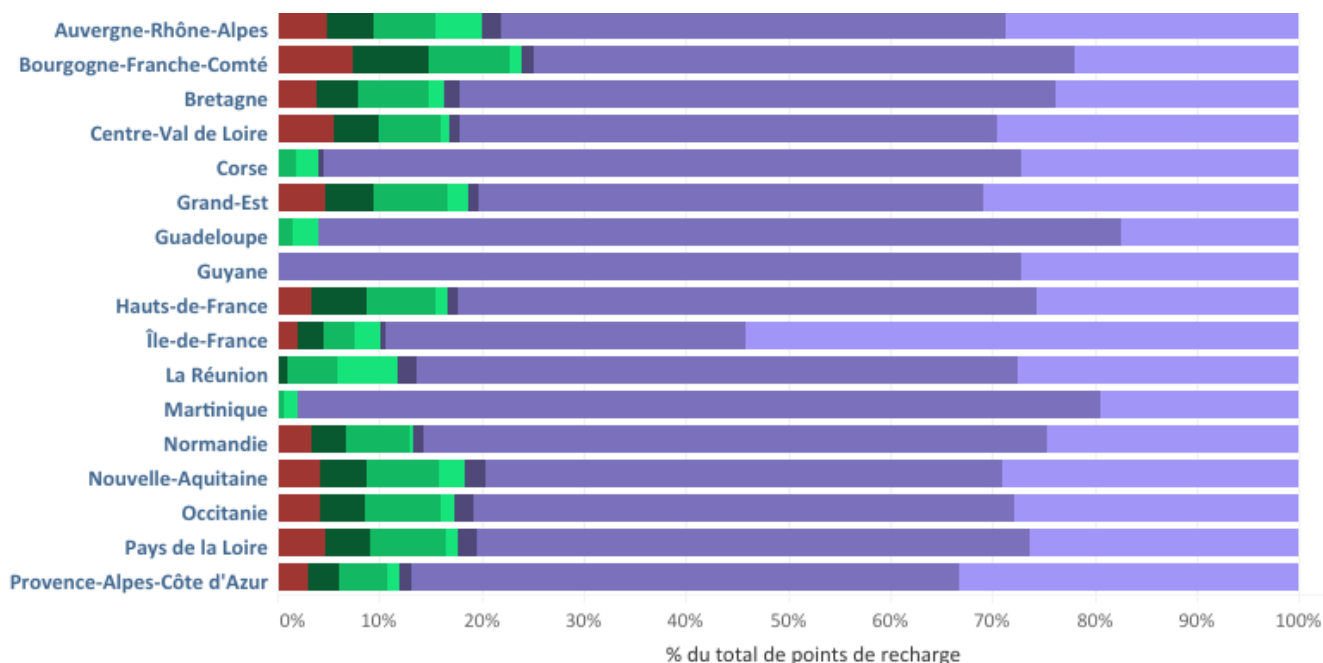
Répartition des points de recharge par site d'implantation



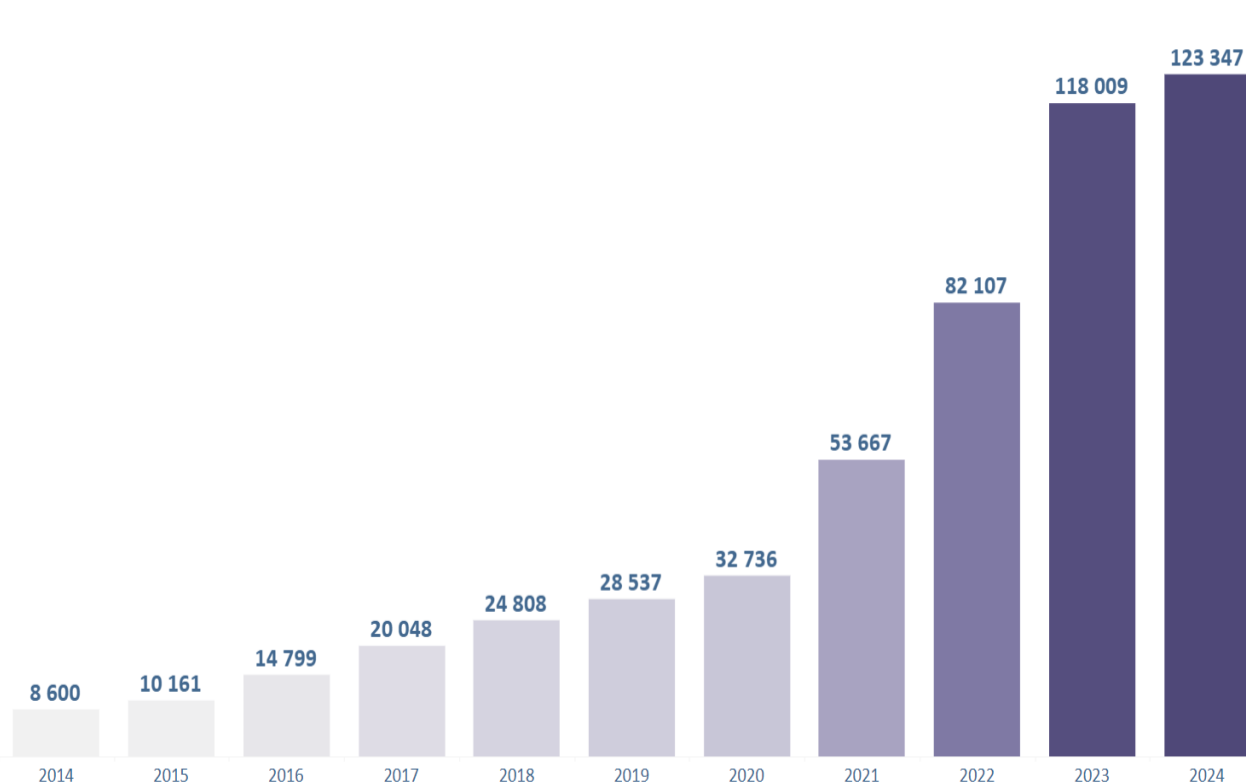
Recharge selon la catégorie de puissance



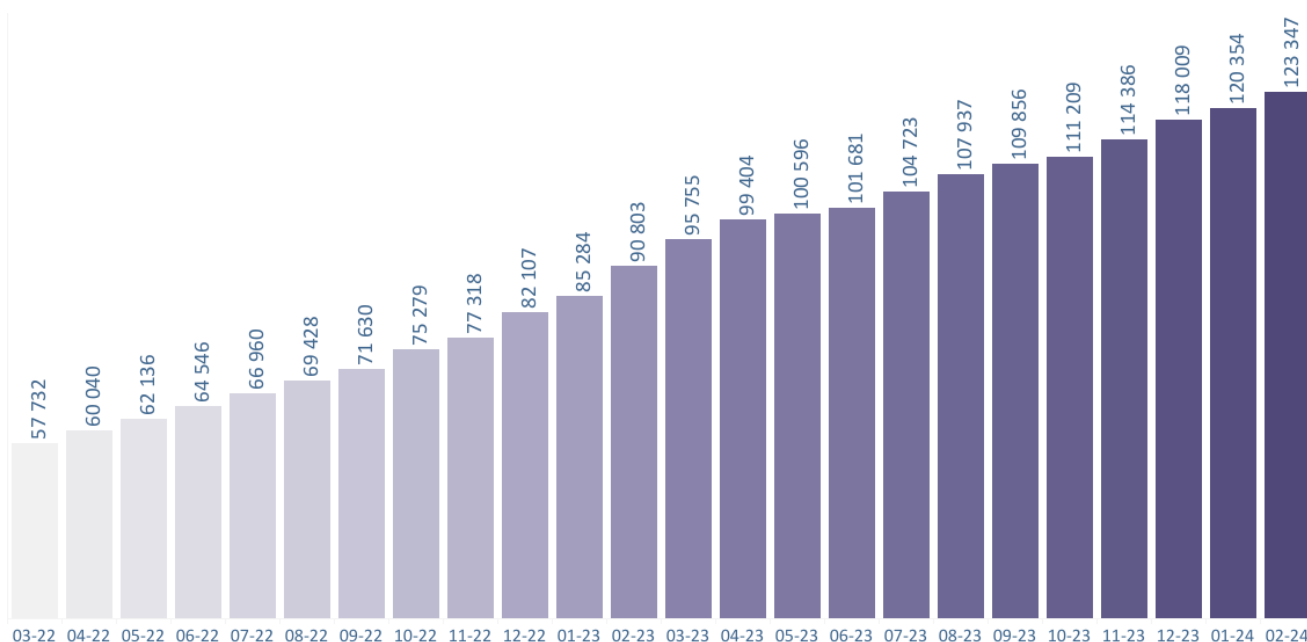
Répartition des points de recharge selon la catégorie de puissance nominale, par région



Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public par année



Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public, sur les 24 derniers mois



Indicateurs sur le prix de la recharge

Le tableau ci-dessous présente le prix moyen de la recharge en B2B selon le type de courant : alternatif (AC) ou continu (DC). Le prix de la session de recharge correspond ici au prix total en euros divisé par le nombre de kWh délivrés.*

Il s'agit ici du prix que paie l'opérateur de mobilité (eMSP) à l'opérateur de bornes (CPO). Ce prix moyen peut différer du prix que paie l'utilisateur final en itinérance. C'est l'opérateur de mobilité qui détermine le prix final, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

AC	DC
0,32€	0,33€

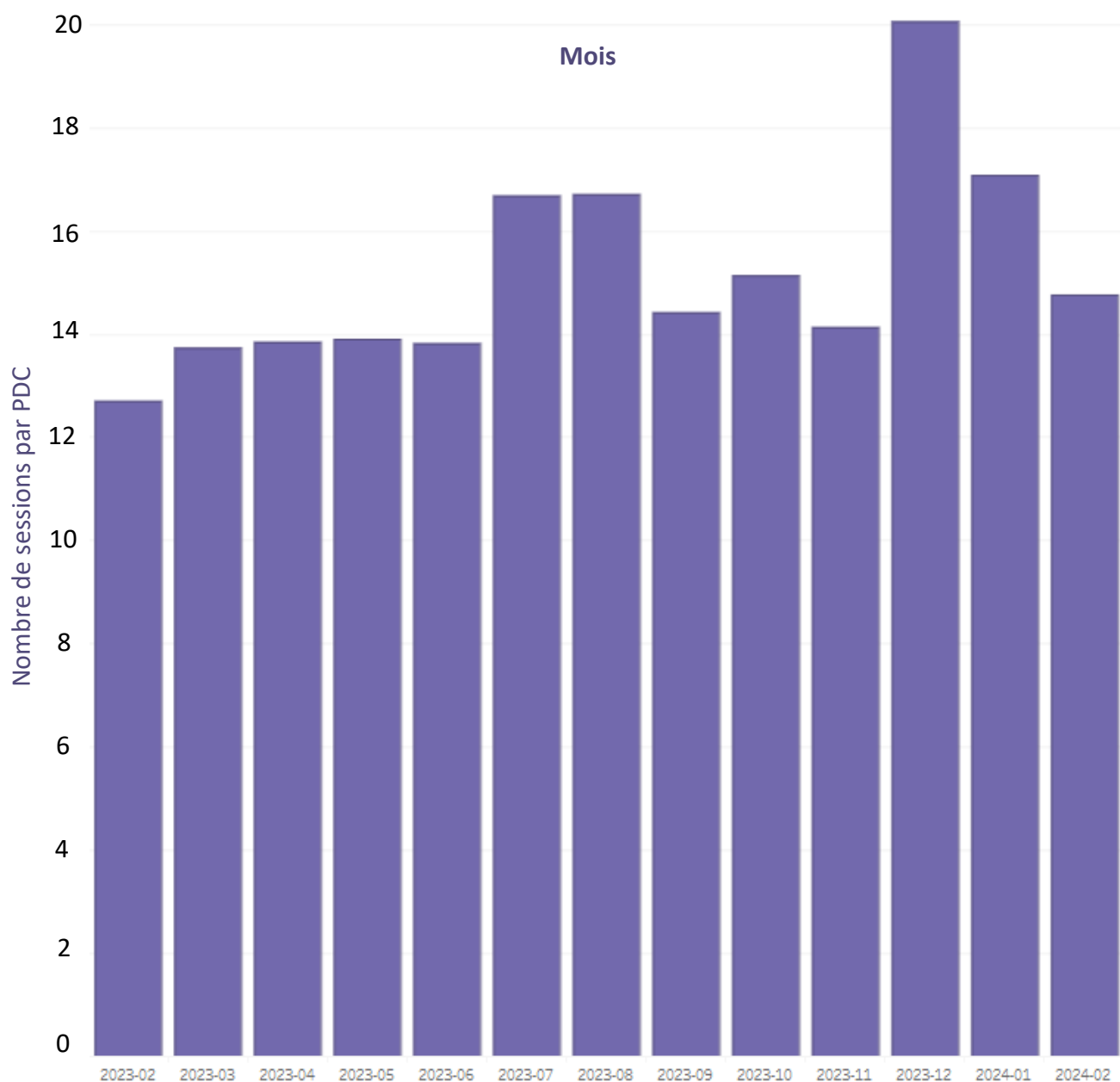
Ainsi en février 2024, le prix moyen de la session de recharge en B2B pour les points de recharge, en courant AC était de 32 centimes d'euro et de 33 centimes d'euro en courant DC.

**Dans ce calcul, on prend en compte le coût total de la session divisé par le nombre de kWh délivrés. Cela ne signifie pas que les prix de sessions sont uniquement déterminés selon l'énergie délivré, il peut y avoir une composante durée, stationnement ou encore des forfaits.*

Nombre de sessions moyen par point de recharge

Le graphique ci-dessous indique le nombre moyen de sessions de recharge par point de recharge (toutes puissances confondues) entre février 2023 et février 2024. Une session de recharge correspondant à la période durant laquelle un véhicule est branché à un point de recharge.

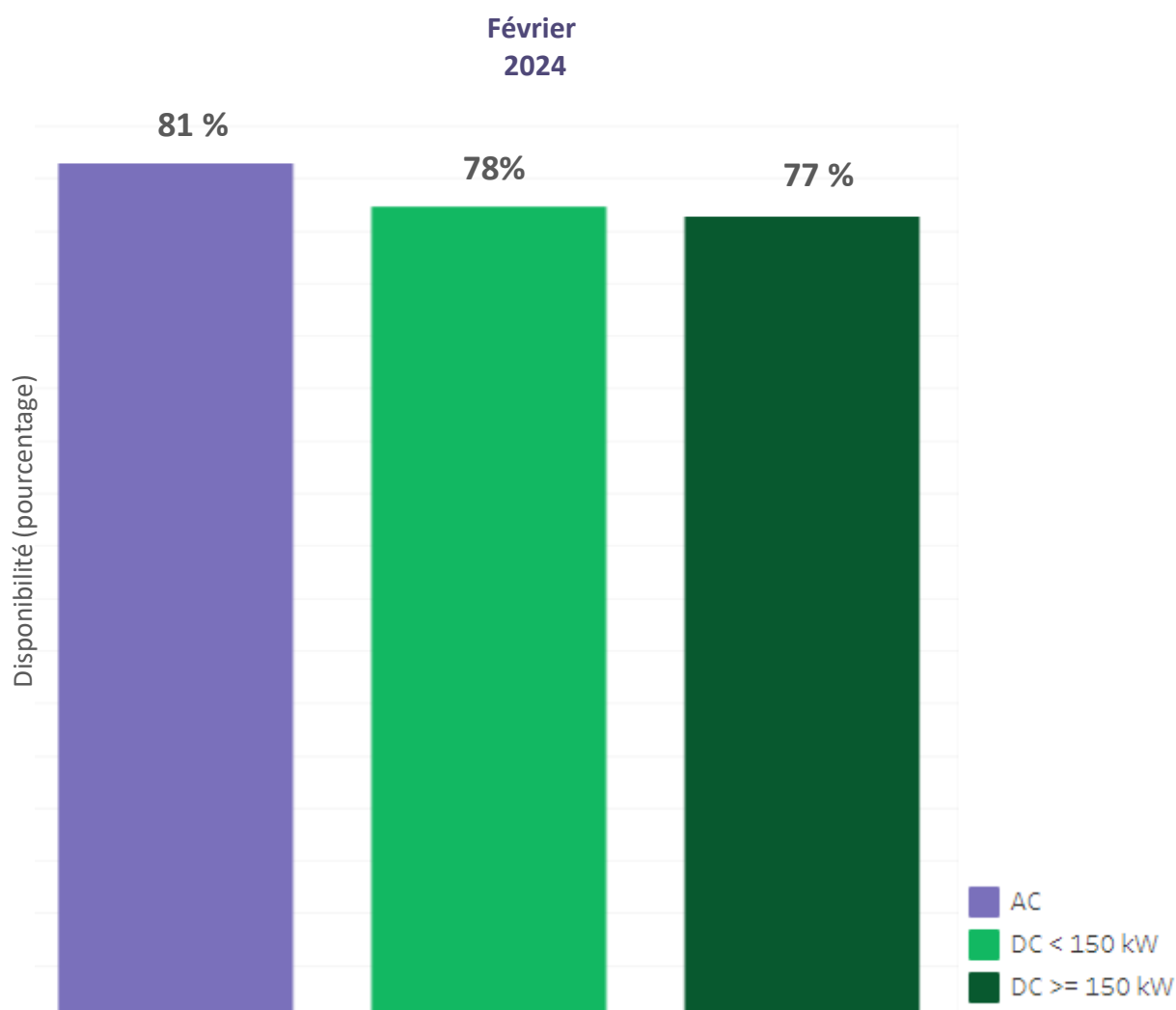
Ainsi, en février 2024, 1 point de recharge comptabilisait en moyenne un autour de 14,7 sessions de recharge sur le mois.



Taux de disponibilité des infrastructures par mois par catégorie de puissance

Ce graphique montre le taux de disponibilité moyen (en pourcentage) des points de recharge, selon leur catégorie de puissance. Un point de recharge est considéré comme disponible s'il n'est ni en maintenance, ni hors-service. Comme seule une petite minorité des points de recharge n'est pas accessible en permanence, et que notre calcul est basé à 100 % sur une disponibilité 24/7, ceci peut avoir une légère incidence négative sur les taux communiqués ci-dessous.

En moyenne, par exemple, les points de recharge supérieurs à 150 kW étaient disponibles, en février 2024, 77 % du temps.



A PROPOS DE CE BAROMÈTRE

Les données du baromètre, arrêtées au 29 février 2024, sont établies de façon indépendante par Gireve, plateforme d'interopérabilité pour la mobilité électrique et agrégateur de données pour le compte de la Direction générale de l'énergie et du climat (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Avere-France).

Les données répertoriées par Gireve sont formatées et soumises à un nettoyage pour que chaque point de recharge corresponde à la définition du Décret n°2017-26 du 12 janvier 2017.

Le nombre de points de recharge existants mais non répertoriés a été calculé par Gireve à partir d'éléments statistiques au niveau local pour mieux correspondre à la réalité.

Le baromètre dresse un état de ces données et un état des lieux des points de recharge ouverts et accessibles au public et ne comptabilise pas les points suivants :

- Les points de recharge supprimés ou en construction ;
- Les points de recharge réservés à un usage exclusif, de flottes, des employés d'une entreprise, des résidents d'un immeuble ou d'une maison individuelle.

Le baromètre établit par ailleurs des indicateurs qui portent sur les données issues des sessions de recharge réalisées en itinérance via la plateforme d'interopérabilité Gireve sur les points de recharge ouverts et accessibles au public en France Métropolitaine.

Ce baromètre commun à l'Avere-France et au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur la base des données de Gireve, permet tous les mois d'avoir une publication de référence sur le nombre de points de recharge ouverts au public en France et leur répartition, que ce soit en termes de puissance et de localisation, avec notamment des indicateurs par régions. Il permet aussi, tous les mois, de suivre l'usage des points de recharge ouverts au public en France, que ce soit en termes de disponibilité ou de volume de session.

